# APPEL A PROPOSITIONS

**de co-création d'outils d'Education à la Citoyenneté Mondiale et Solidaire dans le cadre du programme pluriannuel (2017-2021) d'Africalia en Belgique**

**2018**

AFRICALIA asbl
Rue du Congrès 13, 1000 Bruxelles - Belgique
tel: +32 2 412 58 80 - fax: +32 2 412 5890 - www.africalia.be

## Sommaire


1. *Préambule* ..... 3
2. *Priorités et objectifs opérationnels d'Africalia* ..... 4
3. *Formes attendues et domaines artistiques* ..... 4
4. *Qui peut déposer une proposition ?* ..... 4
5. *Critères de sélection (liste non-exhaustive)* ..... 5
6. *Aide maximale attribuée par Africalia et calendrier* ..... 5
7. *Constitution du dossier* ..... 6
8. *Dépenses non éligibles* ..... 7
9. *Traitement des propositions* ..... 8
10. *Modalités financières d'une proposition acceptée* ..... 8

## 1. Préambule

Africalia est une asbl créée à l'initiative de la Coopération Belge au Développement promouvant le développement humain durable par un soutien aux cultures et aux arts africains contemporains. Africalia soutient dans cette optique des opérateurs culturels africains de la société civile qui mènent des activités et des projets, initiés en Afrique, dans de multiples disciplines : de l'audiovisuel à la littérature et des arts de la scène aux arts visuels.

Depuis 2017, via son nouveau programme d'Education à la Citoyenneté Mondiale et Solidaire en Belgique, Africalia vise à soutenir de nouvelles dynamiques culturelles qui permettent à nos sociétés de prendre conscience du métissage culturel qui définit notre rapport au monde actuel. Ce programme mise sur la capacité des acteurs culturels et artistiques belges à provoquer auprès de leur public un questionnement sur la société, ses mutations et ses enjeux. Il les invite également à focaliser leur engagement et leur mobilisation en faveur d'une transformation sociétale au travers des expressions contemporaines ayant un lien avec le continent africain et ses diasporas.

Africalia considère la culture et les arts à la fois comme le fondement et la finalité du développement humain, mais aussi, que le bien être durable, matériel et immatériel, des individus et des communautés est intrinsèquement lié à leur participation active, à leur propre culture et à leur capacité à échanger avec d'autres. C'est pourquoi Africalia lance un appel à propositions qui ont pour finalité de ***susciter une réflexion sur l'Education à la Citoyenneté Mondiale et Solidaire (ECMS) appliquée au secteur des arts et de la culture. Ces propositions accorderont une attention spécifique aux métissages culturels et ont pour but de mettre en avant des créations contemporaines d'artistes des diasporas d'Afrique subsaharienne/ afro-descendants.***

En effet, Africalia est convaincue que le concept de « hybridité/métissage » dépasse aujourd'hui les questions d'appartenance identitaire pour se déployer sur une multitude de terrains comme celui de la citoyenneté et qu'il renvoie à une reconfiguration hétérogène des espaces, des organisations politiques et de nos sociétés. Afin de pousser les citoyens à devenir des acteurs de changements, l'organisation désire faire appel à des artistes, toutes disciplines confondues, qui veulent s'investir dans cette démarche. La(les) proposition(s) artistique(s) sélectionnée(s) a/ont pour vocation de devenir un (des) outil(s) de sensibilisation au rôle des arts et de la culture pour dénoncer les dysfonctionnements sociétaux, pour aborder les enjeux mondiaux et penser à des manières de réinventer nos sociétés de façon créative et artistique.

## 2. Priorités et objectifs opérationnels d'Africalia

- La proposition doit être le résultat d'une collaboration entre un ou plusieurs artiste(s) et une structure porteuse du projet, et susciter la rencontre de différentes disciplines artistiques: dans l'idée de soutenir et/ou développer des ponts entre des opérateurs culturels et artistes belges de différentes disciplines nous favoriserons les propositions initiées dans un esprit de partenariat et de co-création.
- Les propositions mettront en avant les métissages culturels et les expressions artistiques actuelles d'artistes des diasporas d'Afrique subsaharienne/afro-descendants.
- La proposition mettra en avant les concepts et problématiques abordés dans l'ECMS. Par projet d'ECMS artistique il est entendu : « un projet qui a pour objectif prioritaire d'amener de façon artistique et créative les citoyens à mieux comprendre, analyser et critiquer leur environnement en étant davantage conscients des droits humains, des réalités vécues par les populations du Sud, ainsi que des interdépendances entre les populations du Nord et du Sud, et ce dans le but de trouver des manières de réinventer nos sociétés ».
- La proposition aura pour vocation de dépasser les stéréotypes, les perceptions négatives, toutes polarisations et discriminations pour cause d'appartenance à une minorité ou en lien avec des divisions sociales. Il favorisera la cohésion sociale, la tolérance et le respect mutuel.

## 3. Formes attendues et domaines artistiques

**Domaines artistiques :** arts plastiques, arts appliqués, arts de la scène, littérature, poésie, arts urbains, art digital, médias culturels, audiovisuel, musique

**Formes artistiques :**
Expositions itinérantes, vidéos, représentations théâtrales et/ou de danse, performance ou installation dans l'espace public, écriture (online)… et toute autre forme innovante.

## 4. Qui peut déposer une proposition ?

### 4.1. Personnes morales

Les *personnes morales* de droit belge (asbl, collectifs d'artistes ou autres structures culturelles, sociétés privées du type société de production) dont le siège est établi en Belgique, et menant une action régulière dans le secteur de la culture, des arts et de la création.

## 4.2. Propositions d'artistes individuels

Les propositions d'artistes individuels pourront être soumises, pour autant qu'ils/elles travaillent en partenariat avec une association culturelle établie en Belgique qui en assume la responsabilité légale et qui s'engage à mener le projet à bonne fin.

Le montage financier prévisionnel, en nature ou numéraire, doit obligatoirement associer au moins un partenaire s'il s'agit d'une proposition portée par un individu en partenariat avec une structure établie. L'ensemble des ressources sont liées à l'atteinte du résultat du présent appel.

## 4.3. Conditions générales

- Ne seront retenus que les propositions localisées et opérationnalisées en Belgique qui s'inscrivent dans la vision et les domaines d'intervention d'Africalia et contribuent de façon effective aux priorités citées au point 2. et aux actions d'ECMS du programme d'Africalia.
- Les initiateurs de la proposition doivent pouvoir démontrer une expérience d'au moins 1 an dans le domaine qu'ils souhaitent développer.

# 5. Critères de sélection (liste non-exhaustive)

- **Innovation du langage artistique** : la proposition montrera des façons innovantes de travailler tant au niveau du processus de création que dans la façon dont les thématiques traitées sont abordées.
- **Degré d'aboutissement de la proposition et cohérence** avec les objectifs de l'appel à propositions mentionnés au point 2.
- **Durabilité et impact** : description des publics cibles ainsi que des objectifs de changement visés et les retombées attendues auprès des publics cibles.
- **Pertinence** : la contribution aux objectifs et priorités de l'ECMS et leur ancrage dans le contexte belge sont suffisamment explicites.
- **Approche méthodologique** : le rôle de chaque partenaire est décrit, l'approche pédagogique utilisée est pertinente par rapport aux objectifs poursuivis par la proposition et le groupe cible.

# 6. Aide maximale attribuée par Africalia et calendrier

- La contribution d'Africalia sera comprise entre minimum 5.000€ et maximum 10.000€ par proposition. Le budget total disponible pour cet appel est de 50.000€.

- Africalia n'intervient que pour maximum 80% du budget.
- Une seule demande de cofinancement peut être soumise par appel. Les demandes de cofinancement multiples soumises par le même candidat ne seront pas prises en considération.
- La période de mise en œuvre de la proposition devra être comprise entre 2 et 12 mois pour la période du programme allant de 2017 à 2021, et commencer au plus tôt en avril 2018.
- Les dossiers complets (questionnaire de candidature et toutes les annexes) devront être envoyés par mail à SerineM@africalia.be avant le 1er février 2018.
- La décision finale sur les propositions sélectionnées sera prise mi-mars 2018 par le comité de sélection d'Africalia.

**Calendrier (à titre indicatif) :**

| | |
|---|---|
| *Fin novembre 2017* (au plus tard) | *Lancement de l'appel* |
| *1er février 2018* | *Clôture de l'appel* |
| *Février 2018* | *Analyse des propositions (vérification de la recevabilité et analyse de contenu)* |
| *Mi-mars 2018* | *Publication des résultats* |
| *Fin mars 2018* | *Rédaction des contrats* |
| *Entre avril et mai 2018* | *Début du projet* |
| *Avril 2019* | *Fin de la mise en œuvre du projet (maximum)* |

## 7. Constitution du dossier

- Le dossier de candidature doit comporter une stratégie motivée et une description montrant avec précision comment la proposition mettra en œuvre une ou plusieurs des priorités citées au point 2 (voir questionnaire).
- Les demandent doivent être complétées en français ou en néerlandais.
- Les dossiers doivent être complets au moment de leur introduction : les demandes incomplètes ne seront pas examinées. Il ne sera fait aucun rappel pour les dossiers incomplets. Les annexes doivent être répertoriées comme mentionné ci-dessous.

**Si vous avez des questions concernant l'appel à propositions et/ou le questionnaire de candidature de cofinancement, veuillez les adresser uniquement par email à SerineM@africalia.be avant le 13/12/2017. Veuillez d'abord consulter les FAQs sur le site web d'Africalia qui seront mises à jour régulièrement.**

**Les dossiers devront comporter :**

1) **Le questionnaire de candidature correctement complété**

2) **Organisation**

2.1. Une copie de la publication officielle des statuts de l'association.
2.2. La composition actualisée du Conseil d'Administration.
2.3. Les derniers comptes d'exploitation et le bilan de l'exercice annuel.
2.4. Le curriculum vitae détaillé des personnes introduisant la demande.
2.5. L'attestation bancaire mentionnant clairement les données suivantes : n° de compte (sous structure IBAN si disponible), le titulaire du compte, nom de la banque, adresse de la banque et son code SWIFT ou BIC.

3) **Propositions soumises**

3.1. Présentation détaillée de la proposition en précisant les objectifs spécifiques (ce qui doit être réalisé, pour quelles raisons, de quelle manière, par qui et pour qui), les activités prévues (mentionner pour chaque activité la description, le programme, les publics ciblés et les moyens mis en œuvre pour la diffusion du projet auprès de ces publics, les partenariats, les conditions et particularités, les résultats attendus et le suivi).
3.2. Calendrier d'exécution.
3.3. Ressources en infrastructure et en matériel pour la proposition.
3.4. Budget détaillé : dépenses et recettes prévisionnelles en euros.
3.5 Mentionner les autres partenaires financiers (avec leur confirmation éventuelle) et les ventilations par poste.
3.6 Le montant de la somme demandée à Africalia, ainsi que l'utilisation qui en sera faite, devra être clairement précisé.

4) **Suivi/monitoring**

Le porteur de proposition est tenu de rendre compte sous forme d'un rapport narratif et d'un rapport financier comprenant des pièces justificatives (liste des dépenses numérotées + copie conforme des justificatifs).

Le porteur de proposition fournira de la documentation sur le processus d'élaboration et de mise en œuvre du projet (photos, vidéos...).

## 8. Dépenses non éligibles

- Les projets portant sur les frais de construction et la restauration de matériel.
- Les coûts déjà pris en charge par une autre subvention.

- Les propositions portant uniquement sur l'achat de matériel ou d'équipements.
- Les propositions visant à l'autopromotion de leurs auteurs.
- Les actions à finalité politique, de nature discriminatoire ou prosélyte.
- Les séjours touristiques et voyages scolaires.
- Des propositions d'information sur des actions d'ECMS.
- Des propositions dont l'objectif principal est académique et/ou concerne la recherche.
- Les stages dans le cadre des études.
- Une activité à but commercial.
- Les propositions de formation purement académique.
- Les propositions concernant des actions de récolte de fonds.
- Le financement des salaires liés au projet.
- Les loyers.
- Des propositions dont la date de début est antérieure au 1er janvier 2018.
- Des propositions qui n'ont pas identifié une autre source de financement, financière ou en nature, couvrant la valeur estimée d'au moins 20% du budget prévisionnel total.
- Toutes les dépenses reprises dans la liste des dépenses non éligibles de la coopération au développement (voir Annexe 1).

## 9. Traitement des propositions

- Les propositions sont examinées et évaluées par le comité de sélection d'Africalia.
- Une notification sera envoyée uniquement aux candidatures retenues.
- Les dossiers non-complets ne seront pas examinés.

## 10. Modalités financières d'une proposition acceptée

Les termes du contrat seront définis lors de la contractualisation ainsi que le calendrier des paiements à effectuer selon les activités prévues dans la proposition et les modalités du rapportage financier et narratif, une fois que le projet a été réalisé.